du journal & e s'il convient lique aux jour-

e la guerre est cour l'an 4; il ment à la loi, noyen de confort inutiles. prend une rénationaux.

PERMIT

opérations de

ution du 15 ns de la ma-Montbrison, la même as-

filles-Dieu,

a résolution, lui, l'établise maison des change.

les deux maislatif ne peut, ssi les hiens architectes,

ejetter la ré-

 $....2, 5\frac{1}{4}.$ $s., 7 s. \frac{1}{2}, 24 l.$

½, 18 l., 18 l.

.36 l. p. $\frac{0}{0}$ p. .102 l. 15 s. 50 l. 12 s. $\frac{1}{2}$5 l. 4 s.

.79 l. 7 s. ½. ...11 l. 6 s. ..33 l. 15 s. ...25 l. 2 s. ,300 à 330 l.

e, 21., 21.1s.
l'Hambourg,
— Savon de
s., 13 s.

Politiques,

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

Quintidi 15 Messidor, an V.

(Lnndi 3 Juillet 1797.)

Plantation de l'arbre de la liberté à Ancône. — Fête célébrée à eette occasion. — Ferment de révolution dans la république de Lucques. — Violation de la ligne de démarcation par un corps de troupes françaises. — Contribution imposée à plusieurs villages compris dans la ligne de neutralité. — Lettre écrite à Kosciusko par un de ses amis.

Les souscripteurs qui ne veulent point éprouver d'interruption dans l'expédition des Nouvelles Politiques, sont instamment priés de renouveller leur abonnement un peu avant l'expiration, et de s'adresser directement au bureau, rue des Moulins, n°. 500. Les voies intermédiaires entraînent nécessairement des lenteurs, et peuvent occasionner des méprises désagréables aux abonnés.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ITALIE.

Extrait d'uns lettre particuliere écrite de Bologne, le 10 juin.

Si l'en peuvoit s'amuser des folies humaines, quand elles tendent à armer les hommes contre les hommes & à replonger la société dans le cahos & dans la barbarie, j'aurai pu me divertir de ces farces révolutionnaires qui se jouent aujourd'hui dans toutes les parties de l'Italie occupées par nos armes. J'ai parcouru ces républiques cispadane & transpadane, à qui on a donné des constitutions & des gouvernemens provisoires que le général forme, réforme, casse à sou gré, & toujours aux cris de vive la liberté. Je n'entre point dans les intérêts politiques qui dirigent les mouvemens de ces marionnettes; le gouvernement a ses vues; le général a ses instructions; je ne cherche point à pénétrer ces combinaisous; mais n'en devinant point les avantages, je ne puis être frappé que des maux qui vont en découler pour cette belle & malheureuse contrée. Je retrouve ici l'esprit jacobinique dans toute son extravagance & toutes ses fureurs; il agite ici la multitude par les mêmes moyens qu'en l'rance, & l'a pousse aux mêmes excès; c'est le même jargon & les mêmes passions; & si les habitans des villes ne s'égorgent pas en masse, si la guerre ne dévaste pas les campagnes, il faut en rendre grace à notre armée & aux sagus mesures qu'a prises le général pour prévenir les

troubles & les violences que produiroit inévitablement l'exaltation de ces têtes sulphureuses, si elles étoient abandonnées à leurs premiers mouvemens.

Je reviens d'Ancone, où le peuple averti, comme les autres, de sa souveraineté dont il ne se doutoit pas, a voulu aussi se donner le plaisir d'une révolution. Le 4. à la pointe du jour, les habitans éveillés par le toesin, se porterent en foule an vieux Palais, sans trop savoir ce qu'ils alloient faire: là, les agitateurs qu'on nomme aussi patriotes, commençant par ce qu'ils regardoient comme l'essentiel, prirent un grand arbre qu'ils planterent sur la grande place, aux acclamations de cette multitude effarée, qui ne doutoit pas que la liberté ne fût un fruit de cet arbre là. La manicipalité s'étant rendue sur les heux, prit le ton qui convient à des magistats parlant à un peuple souverain; elle conjura ses maîtres de vouloir bien ne commettre aucune violence. Des citoyens, qui se constituerent impromptu les représentans de ce peuple souverain, déclarerent à la municipalité que le peuple, toujours grand, toujours calme, sauroit maintenir l'ordre; mais qu'il ne vouloit point trouver de résistance; qu'il compteit sur la protection des troupes françaises, & que rien ne pouvoit empêcher un peuple entier qui vouloit être libre, de planter l'arbre régénérateur de la liberté. La municipalité voulut faire quelques observations. Buonaparte a promis, dit un des orateurs populaires, de protéger tous les peuples qui veulent absolument être libres; reger tous tes peuptes qui veutent absolument être tiores; quoiqu'il arrive, nous mourrons plutôt que de retourner sous l'antique tyrannie. Au nom de Buonapante le tumulte produit par cent voix qui crioient à la fois, se calma subitement, comme les flots de la mer irritée s'appaisent dans Virgile au Quos ego de Neptune. La municipalité se tût, l'arbre de la liberté fut planté, on en dressa procès-verbal en présence du général de division Rey, qui dans ces entrefaites, avoit fait mettre se trouve Rey, qui, dans ces entrefaites, avoit fait mettre sa troupe sous les armes dans la place. Ce général, frappé, comme de raison, de l'énergie de ce peuple, loua son civisme, lui promit l'assistance de la république française, & finit par l'engager à célébrer ce beau jour par une fête qui se renouvelleroit tous les ans. La motion fut appuyée par mille voix, & sur-le-champ la municipalité s'occupa de préparer la fête pour le jour même. Il y eut un grand diné pour le peuple en masse, ce qui sit à peu près 7 à 8 mille convives ; le festin fut accompagné de toute la musique de la ville. Le soir il y eut spectacle & bal gratuits. En mêmetems la municipalité expédia use députation à Buonaparte, pour lui faire part de tout ce qui s'étoit passé, & pour lui demander ses ordres.

Au spectacle d'un peuple nombreux, animé d'un si grand intérêt, enivré d'une espérance de bonheur, qu'il est hors d'état de calculer, je ne pus me défendre d'une vive émotion. Ces cris de liberté, répétés avec l'enthousiasme italien, qu'on premd aisément pour de la passion, réveil-Joient en moi tous les sentimens qui s'élevent naturellement dans les ames faites pour concevoir & aimer la liberté; j'étois prêt à chaque instant de mèler ma voix à leur; acclamations; mais réfléchissant tout-à-coup que jamais un peuple asservi ne s'étoit réveillé libre; que jamais les insurrections d'un tel peuple n'avoient amené la liberté, mais que toujours il en étoit résulté des crimes, des massacres, des malheurs sans nombre, & enfin un plus dur asservissement, alors mon enthousiasme se glaçoit & ma voix s'arrêtoit sur mes levres. Je me rappellois ces beaux jours de la France en 1789, & ce qui s'en est ensuivi.....
L'exemple d'Ancène a électrisé toutes les villes voi-

L'exemple d'Ancène a électrisé toutes les villes voisines; Osicio, Jesi, Macerata, se mettent en ce moment en révolution; même le duché d'Urbin se reveille de son antique l'éthargie, agité du délire universel. Jusqu'à cette petite république de Lucques, où l'extraordinaire population & l'extrême industrie des habitans attestent la douceur du gouvernement, est atteinte de la contagion. Le sénat résiste encore au changement que suscite une poisnée de révolutionnaires; mais un détachement de troupes de la république cispadane est tout prêts à aller metire ces aristoerates à la raison....

De Florence, le 13 juin.

Vous avez été induit en erreur par le bulletin de Pise que je vous ai envoyé; & il est essentiel de réparer cette erreur. Le français qu'on avoit dit assassiné à l'hôpital de Pise, n'a pas été assassiné, mais blessé dans une rixe particulière; '& ee n'est point à l'hôpital, mais chez une danseuse. Il s'y étoit trouvé avec un toscan, nommé Finocchi; ils prirent querelle; le français tira son sabre le premier & voulut frapper son adversaire qui le blessa grièvement en le désarmant. Le français fut conduit à l'hôpital & l'on espère qu'il guerira. Finocchi s'est enfui & l'on est à sa poursuite. Au reste cet évémennent n'a produit aucune fermentation à Pise, comme on l'a dit d'abord; & malgré les bruits qu'on affecte de répandre dans quelques gazettes milanaises, la Toscane est par-tent très-paisible.

De Gênes , le 20 jain.

Le gouvernement provisoire s'est empressé de lever tous les doutes qui auroient pu exister encore sur l'influence de Buonaparte dans la révolution qui vient d'avoir lieu parmi nous. Immédiatement après son installation , il a publié une proclamation qui commence ainsi :

a Le gouvernement provisoire, à peine installé dans ses fonctions, s'empresse d'exprimer à la république française, & au général en ches de Farmée d'Italie, le vaillant Enonaparte, la reconnoissance de la nation pour là bienveillance que la France a conservée à la république de Gênes, & pour le singulier intérêt que celui-ci & son invincible armée ont mis à la réintégration du peuple dans l'exercice de ses droits & de sa souveraineté....

SUISSE.

De Bale, le 24 juin.

On a été étonné ici de lire dans plusieurs journaux de France que le général Buonaparte avoit menacé d'une invasion la Suisse & sur-tout le canton de Berne, & qu'on s'y préparoit à une défense vigoureuse. Cette nouvelle est absolument destituée de foudement. On sait, au contraire, que l'affaire du lac de Lugano est entiérement terminée, & que Buonaparte a très-bien accueilli les représentans helvétiques envoyés auprès de lui pour traiter de cette affaire. On a accordé aux Français la liberté de naviguer sur le lac, sans pouvoir eependant aborder avec des barques canonnières sur le territoire suisse.

ALLEMAGNE.

De Hildesheim , du 25 juin.

Il y a quelques jours que le conseiller Pape, député de duché de Westphalie reçut la nouvelle inattendue que le français venoient de depasser la ligne de démarcation, pour pénétrer dans le bailliage de Medebach où ils avoient exigé, des villages d'Astinghausen & Bruckhausen, une contribution de 5 mille conronnes & enlevé en outre deux otages. Ils sont entrés aussi dans le pays de Sauer appartenact à l'électeur de Cologne.

Les postes détachés du corps du général Blucher, qui forme l'avant-garde de l'armée de démarcation viennent de se rassembler à Werl. Cet événement a causé une grande surprise au congrès établi en cette ville. Cependant M. le consciller de Dohm a cherché a tranquilliser les plénipotentiaires du congrès, en leur assurant que cet événement devoit avoir été occasionné par quelque méprise, & qu'il venot d'en instruire sur-le-champ le duc de Brunswick, en le priant de prendre de suite les mesures nécessaires.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

De Rouen , le 9 messidor.

Différens juges-de-paix ont été prévenus depuis enq jours, que les jacobins avoient organisé, dans cette ville, une troupe d'assassins qui avoient ordre de se défaire, n'importe par quels moyens, de douze eitoyens qui les gênoient beaucoup; il paroît que le premier des douze est M. Brunel, ancien procureur du roi de la maîtrise des eaux & forêts, & ennemi juré des anarchistes. Soriant hier du théâtre des Arts, sur les 9 heures & demie, il remarqua qu'il étoit suivi par un homme d'assez mauvaise mine: il continua son chemin sans y faire une plus grande attention, & à l'instant où il rentroit chez lui, il fut atteint, dans le dos, d'un coup de pistolet; heureusement que le coup ayant été amorti par ses habits, la blessure n'est pas dangereuse.

De Paris, le 14 messidor.

Les administrateurs de l'Elysée, instruits que madame de Choiseul, de la famille du ministre de ce nom, étoit dans la plus grande indigence, ont arrêté de douner mard prochain une fête à son profit. Cet acte de générosité es fait pour attacher à leur établissement les cœurs honnétes si d'ailleurs la beauté du jardin & l'édat de leurs fait pe devoient y attirer également tous les amis du plaisis.

En c comité les dép de Ferr lettres, tinguée une bor la modé gens say

Citoy heureux touché où l'onir de recherci être d'a & la ven nistérie de lui, en parle n'en a c s'est en On a

sée à K.
quable, cables à
avoit te
lieu par
mouven
c'est l'e
corronn
ment le
J'ai t
cette le

lecteurs feuilles

Extrait

sont ceu

mon ch

vrai, c semblen si nons avons d à qui l point; mes , sa coeurs; avons v qui s'ac cours d de s'app pareroie rougir, ment co qu'an jo acclamai comme alloient

En conséquence des ordres du général Buonaparte, le comité central de la libre république cispadane a rappellé les députés envoyés à Paris par les villes de Bologne & de Ferrare. L'un d'eux, le citoyen Savioli, homme de lettres, qui s'est fait dans son pays une réputation distinguée par des poésies anacréontiques fort agréables & nne bonne histoire de Bologne, s'est fait estimer ici par la modération de ses principes, & il emporte les regrets des gens sages de tous les partis qui l'ont connu.

Aux Rédacteurs des Nonvelles Politiques.

Citoyens, vous avez annoncé l'arrivée du brave & malheureux Kosciusko en Angleterre. Je l'y ai vu. Il étoit trèstouché des témoignages d'estime qu'il y recevoit; mais l'état cù l'ont mis ses blessures ne lui laisse pas la faculté d'y jouir des avances qu'en lui fait. Le parti de l'opposition l'a recherché avec affectation. Quelques hommes, qui, sans être d'aucun parti, aiment à honorer par-tout le courage & la vertu, lui ont rendu des hommages plus purs; les ministériels affectent de le dédaigner; le peuple ne s'occupe pas de lui, parce qu'il ne se montre pas en publie. Les gazettes en parlent suivant le parti qui les dirige; cependant aucune n'en a dit du mal, ce qui est une distinction bien rare. Il s'est embarqué à Bristol pour l'Amérique.

On a imprimé dans un papier anglais une lettre adressée à Kociusko par un de ses amis. Elle m'a paru remarquable, en ce qu'elle contient des réflexions aussi applicables à la révolution opérée en France qu'à celle qu'on avoit tentée en Pologne, qu'à celles qui s'opéreront en tout lieu par la puissance populaire; car dans tous ces grands mouvemens, il y a une chose qui est la même par-tout : c'est l'esprit & le caractere de la multitude, ignorante, corrompue & passionnée, qu'on appelle plus particulierement le peuple.

J'ai traduit, pour mes amis, le fragment suivant de cette lettre; si vous jugez que cela puisse intéresser vos lecteurs, vous êtes les maîtres de l'imprimer dans vos feuilles.

Extrait d'une lettre écrite à Kosciusko par un de ses amis, et datée du 14 mai dernier.

.... « Et ceux dont les talens sont le plus reconnus, sont ceux dont l'exclusion est la plus certaine : tu t'étonnes, mon cher général, d'une pareille ingratitude; mais s'il est vrai, comme il est difficile d'en douter, que dans les mêmes circonstances les hommes de tous les pays se ressemblent, nous devons y lire le sort qui nous attendoit si nous eussions triomphé dans la belle cause que nous avons défendue. Oui, mon ami, le petit nombre d'hommes à qui la nature a dit en les formant : tu ne ramperas point; ton ame sera libre en dépit des tyrans; ces hommes, sans doute, nous eussent toujours portes dans leurs cœurs; mais la foule, mais les hommes sur-tout que nous avons vus les plus humbles & les plus soumis; ees hommes qui s'accommodent maintenant si bien du despotisme des cours de Vienne & de Pétersbourg, ne manqueroient pas de s'appeller aujourd'hui de fiers républicains; ils s'empareroient de toutes les places, & soutiendroient, sans rougir, que les intérêts de la liberté sont bien plus sûrement confiées en leurs mains qu'aux nôtres. Te souviens tu qu'un jour, à Varsovie, le peuple nous suivoit avec des acclamations de reconnoissance dont tu étois toujours, comme it étoit juste, le principal objet : ce jour là elles alloient véritablement jusqu'au délire. Au milieu de cette

émotion générale, le prince..... appercevant dans tes yeux un nuage de tristesse, t'en demanda la raison; tu nous dis : Je erains, mes amis, que les Polonais ne soient pas faits pour la liberté; les hommes ne doivent jamais oublier leur dignité d'hommes : que le peuple nous aime et nous estime, nous le méritons peut-être, mais vien au-delà. Je souris aujourd'hui, mon cher Kosciusko en pensant avec quelle rapidité nous eussions vu l'ingratitude suc-céder à cet enthousiasme. Nous nous attendions à la haine des nobles ; nous savions bien qu'ils ne nous pardonne-roient jamais d'avoir préféré la liberté à nos privileges : il ne nous venoit pas dans l'idée que les Polonais, dont nous cherchions à briser les fers, pussent nous oublier; mais quand nous en acrions eu la certitude, cette pensée nous ent-elle arrêtés dans notre noble entreprise? Non, j'en jure par tou ame que je connois, brave & généroux Kosciusko; nous nous serions dit : Les crimes & les lâchetés appartiennent à la génération escleve; sachons les supporter : les enfans de la liberté viendrout un jour; & ceux-là béniront notre mémoire. Adieu, mon ami. Qu'il me tarde de t'aller rejoindre, d'être présenté par toi au grand Washinghton; je suis sur qu'il recevra avec bonté ton ami. Chaque anuée nous irons en pélerinage chez lui, pour rendre hommage au héros de la liberté; nous défricherons nos champs; Tacite & Montaigne partageront nos longues soirées d'hiver; nous serons heureux dans la retraite; & en mourant nous pourrons dire : Ce n'est pas notre fante si nous n'avons pas été plus utiles ».

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS:

Présidence du citoyen HENRI LARIVIERE.

Suite de la séance du 13 messidor.

Voici les articles du projet de résolution sur un nouveau mode de vonte des domaines nationaux.

Act. Ier. Les biens nationaux continueront d'être vendus dans la forme établie par la loi du 16 brumaire dernier, & le prix en sera payable ainsi qu'il est statué ei-après.

II. Jusqu'au 1ºr. nivôse de l'an VI, les cinq premiers dixièmes de la mise à prix des domaines qui seront adjugés à compter du jour de la publication de la présente, seront acquittés suivant le mode & dans les délais déterminés par ladite loi.

III. Les cinq autres dixièmes du montant de la mise à prix, telle qu'elle a été réglée par l'article XI de la loi précitée, ainsi que tout ce qui sera ajouté par la voie des eachères, seront acquités, jusqu'au premier nivôse prochain, en bons de trois quarts d'intérêt, en bordoreau de liquidation de la dette publique & de celle de la trésorerie, ou en inseriptions sur le grand livre de la dette perpétuelle, calculée sur le pied de vingt fois la rente.

IV. Il n'est point déroge à la loi du 9 germinal dernier, pour le paiement du prix des bâtimens nationaux vendus on à vendre.

Les acquéreurs desdits bâtimens jobiront à l'avenir d'un délai de vingt jours, à compter de celui de l'adjudication, pour payer le premier quart du prix de ladite adjudication; ils seront tenus de payer les trois quarts restans dans les deux mois suivans.

V. Les acquéreurs de domaines nationaux situés dans les neuf départemens réanis, auront la faculté d'acquitter la moitié de la somme payable suivant l'article 3 ci-dessus,

lui pour ançais la cependant territoire

ie que les

ion , pour

nt exigé

contribu-

rnaux de

d'une in-

, & qu'on

nouvelle

, au con-

neilli les

cher, qui ennent de en grande ent M. le plénipovénement , & qu'il

S.

URE.

puis einq tte ville, defaire, s qui les douze est itrise des

. Sortant demie, il sez mauune plus chez lui, let; heues habits,

e madame om , étoit ner mardi rosité est honnêtes, curs fales u plaisis avoc les valons énoncées andit article; & l'autre moitié avec des soumissions de rapporter des borderaux de liquidation de la dette particuliere, auxdits départemens réunis. Ces bordereaux seront préalablement visés à la trésorerie.

VI. Les soumissions autorisées par l'article précédent, seront déposées entre les mains des receveurs des domaines nationaux. Elles porteront cinq pour cent d'intérêt par an, & seront échangées dans les délais qui seront déterminés par la loi à intervenir sur ladite liquidation.

VII. Les membres des maisons & établissemens religieux supprimés par la loi du 15 fructidor an 4, dans les neuf départemens réunis, seront admis jusqu'au premier nivôse prochain, à recevoir les bons représentatifs des capitanx fixés & gradués par l'article XI de ladite loi.

VIII. Les bous mentionnes en l'article precedent, ne seront plus admis en paiement des cinq premiers dixiemes de la mise à prix des biens nationaux, au moyen de quoi les articles XIII & XIV de la loi du 15 fructidor an 4, sent abrogés.

IX. Les porteurs desdits bons, seront tenus de les échanger contre des obligations, pour même valeur souserité par les acquéreurs de domaines nationaux pour le paiement des deux derniers dixiemes de la premiere moitiéde la mise à prix des adjudications.

Ils jouiront de l'intérêt attaché auxdites obligations, &

cet intérêt sera exigé par semestres des acquereurs. L'article III a été vivement combattu par Betz (de Bruxelles); il a prétendu que les droits des religieux à la justice nationale, étoient blessés par cet article: le conseil n'a point adopté ses propositions, & le projet l'a été successivement, excepté le dernier article, qui ne l'a été que sauf rédaction.

Séance du 14 messidor.

L'administration départementale a, de son chef, modisié par un arrêté, diverses dispositions de la loi du 8 floréal sur les passe-ports.

Damolard représente que cette administration s'est arrogé l'autorité législative ; il demande que son arrêté soit déféré au directoire, & qu'une commission soit en outre chargée de revoir la loi dont il s'agit. — Adopté.

Des juges se plaignent de n'être pas payés. L'administration centrale du département de Seine & Oise, en se fondant sur l'article 364 de la constitution, demande la clôture de toutes les sociétés où l'on déli-

bere des objets politiques. Ces pétitions sont renvoyées à des commissions.

Saladin propose un projet de résolution tendant à declarer nuls toutes les mises hors de la loi ordonnées par des représentans en mission . & à faire restituer les biens confisqués par suite de ces mêmes mises hors de loi. Le conseil ordonne l'impression.

Des militaires condamnes aux fers pour des fautes contre la discipline, implorent la clémence du conseil.

F. Savary demande qu'on fasse incessamment le rapport sur le mode de révision des jugemens des commissions mili-

MANUAL TO THE PARTY OF THE PART

Cette proposition est adoptée.

On entame la discussion sur l'affaire de la compagnis Dijon.

Thibaudeau a la parole : il dit que les mémoires distribués par le ministre des finances & les commissaires de la trésorerie, ne l'ont pas fait changer d'avis; ces mémoires justificatifs ne justifient personne; seulement on cherche réciproquement à se renvoyer la responsabilité. Les commissaires accusent les députés d'avoir eu des motifs pariculiers; mais ils ne veulent pas les dévoiler. On ne leur a pas donné l'exemple de ces perfides réticences ; ils n'en useroient pas s'ils avoient des faits a alléguer.

Outre ses réflexions, l'opinant annonce qu'il en lira qui lai ont été fournies par Desermond ; il s'honore d'être l'organe d'un citoyen, calomnié parce qu'il a été honnête & ferine. Ces réflexions out pour objet de démontrer que les commissaires de la trésorerie méritent les reproches qui leur ont été saits. Thibaudeau persiste à croire qu'ils doivent être suspendus & remplacés, & que le directoire doit être chargé de faire poursnivre tons ceux qui, dans cette affaire, sont prévenus d'avoir dilapidé les fonds publics.

Bernard Lagrave, sans justifier la commission de la trésorerie, trouve pourtant les conclusions de Thibaudeau trop rigoureuses; il présente deux projets sur une nouveille maniere d'organiser la surveillance exercée sur les négociations de la trésorcrie par les commissaires du corps législatif. Les projets sont renvoyés à une commission. La discussion continuera demain.

Bourse du 14 messidor.

Amsterdam 60 $\frac{5}{8}$ $\frac{1}{4}$, 61 $\frac{5}{8}$ $\frac{1}{2}$.
Idem cour 58 3 4, 50 5 1.
Hamb. 186 = , 187, 184 = , 185.
Madrid 11 1. 15 s., 17 s. 1.
Madrid effect 13 l. 15 s.
Cadix11 l. 15 s., 17 s. 1.
Cad. effect 13 1. 15 s.
Gênes
Livourne 101 1, 100.
Lyon 1 = 1 7
Marsellie 1 + 1 -
Bordeaux 1 1 2 2
Bordeaux $1 + \frac{1}{4} = \frac{1}{2}$ $0 = 0$. Montpellier $1 = \frac{3}{4} = \frac{1}{4}$
Bâle 3, 4 3.

1 medated.
Lausanne2', 5 1/4.
Lond 25 1. 5 s., 24 1. 15 s.
Inscript
Bon 3 191. 10s., 12s. 1,5s.,
10 8,
Bon 1 34 1., 38 1., 36 1.p.
Or fin 102 l. 15 s.
Lingot d'arg50 1. 125. 12.
Piastre
Quadruple791.7 s. 1.
Ducat d'Hol11 l. 6 s.
Souverain33 1. 15 s.
Guinée

Immen

Ame

entre

dict

Le

ver a

VELL

de re

l'exp

bured

inter.

lente

désa Pi

16 li

Qu

pas 1 Le c

que 1

clama

fonct

proc

w.

CARD

à de

sapp

puni

de l

vous

ce q

vous patri

lieue

reco don

Esprit 5, 400 à 405 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 290 à 360 l. - Huile d'olive, 11.3s., 4s. — Café Martinique, 21., 21.1s. - Café St-Domingue, 11.16 s., 18 s. - Sucre d'Hambourg, 2 liv. 2 s., 5 s. - Sucre d'Orléans, 2 liv. 1 s. - Savon de Marseille, 15 s. 1/2, 15 s. 9 d. - Chandelle, oo. - Coton du Levant, 1 l. 14 à 2 l. 4 s. - Coton des isles, 2 l. 14 s. 23l. Sel, 4 liv. 5 s., 10 s.

Lo Boulevard Italien, on le Petit Coblentz, gravare en taille-douce, de 14 pouces de largeur sur 10 de hauteur. Prix, 2 liv. A Paris, chez Johanneau, libraire, rue du Coq Saint-Honoré, nº. 134; % au lycée des Arts, nº. 28.

Outre la purcté du buriu & l'intelligence de la perspective, l'eile moins connaisseur y saisit cet ensemble gracieux de costumes & de goût, qui caracérisent les habitués du boulevand Coblentz.

DE l'Imprimerie de Boyer, Suend et Xunouer, Propriélaires et Editeurs du Journal des Nouvelles Politiques rue des Moulins, aº. 500.